

M. Éric Major
Attaché de documentation et de recherche
Office de consultation publique de Montréal,
1550 rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6

**Le sommet Nord : un enjeu capital
pour la mise en valeur des cimetières de l'AHNMR**

Mémoire présenté par l'Écomusée de l'Au-Delà
lors de la consultation publique sur
la protection et la mise en valeur du mont Royal
<http://www.ecomusedelaudela.net>

Le 18 avril 2008

Table des matières

| | |
|--|------|
| L'Écomusée de l'Au-delà | p.3 |
| Participation à la Table de concertation du Mont-Royal et sa pérennité | p.3 |
| Commentaires généraux sur le plan | p.3 |
| Pacte patrimonial et accords de développement | p.4 |
| Le sommet Nord | p.5 |
| Bien connaître les opérations des cimetières pour pouvoir établir un bon diagnostic et proposer les bonnes solutions | p.6 |
| Les patrimoines du mont Royal | p.9 |
| Patrimoine naturel | p.10 |
| Patrimoine culturel (vols dans les cimetières) | p.11 |
| Conclusion | p.12 |
| Liste des recommandations | p.13 |
| Annexe 1 Photos | p.15 |

1.0 L'Écomusée de l'Au-delà

Fondé en 1991, l'Écomusée de l'Au-Delà a pour objectif principal de préserver et faire connaître le patrimoine funéraire au Québec. L'Écomusée tente également de promouvoir des solutions écologiques au mode de disposition et de commémoration des défunts. Depuis sa fondation, l'Écomusée a organisé de nombreux colloques, dont un, en 1996, portait spécifiquement sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Depuis 2004, nous sommes membres de la Table de concertation du Mont-Royal et participons activement aux activités des Amis de la montagne, dont nous appuyons totalement le mémoire qu'ils ont présenté à cette consultation. L'expertise acquise par l'Écomusée dans ses recherches à propos des cimetières de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal est, selon nous, applicable à l'ensemble des cimetières du Québec.

2.0 Participation à la Table de concertation du Mont-Royal et sa pérennité

Notre expérience depuis trois ans à la Table de concertation du Mont-Royal, et depuis peu à titre de membre du Comité du président, nous a fait prendre conscience des limites de celle-ci. Notre première constatation et déception concernant les travaux de la Table réside dans le fait que les institutions qui y participent n'ont pas l'obligation d'y soumettre leurs projets ni leurs plans directeurs, ni même d'y soumettre leur intention de développement, pour commentaires, comme cela devrait être le cas dans une véritable démarche de planification concertée dans laquelle il y a une recherche de consensus, d'échanges et partages des décisions entre tous les intervenants. Cette limitation au mandat de la Table, que nous souhaiterions voir modifié, résulte de la crainte, non fondée, de l'administration municipale de voir son pouvoir décisionnel érodé au profit de la Table de concertation. Il en résulte un climat de suspicions, et inévitablement un climat de confrontation de plus en plus perceptible. Les dernières séances ressemblaient davantage à des séances d'information qu'à une table de concertation. La négociation récente d'un **Pacte patrimonial peu contraignant** résultant d'une négociation bipartite (fonctionnaires municipaux et milieu institutionnel), excluant le milieu associatif et qui n'a même jamais été soumis à la Table pour discussions ou commentaires, témoigne d'une démarche lacunaire.

2.1 Recommandations

1. Que la Ville modifie le mandat de la Table de concertation du Mont-Royal afin que les institutions aient l'obligation d'y soumettre leurs plans de développement pour études et commentaires.
2. Que la Table instaure une procédure de médiation officielle pour tenter de rapprocher certaines institutions et groupes associatifs dont les visions sont trop opposées.

3.0 Commentaires généraux sur le plan

Le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal présentement à l'étude, bien qu'il comporte plusieurs points très positifs, surtout en ce qui concerne l'analyse des enjeux, ressemble davantage à un programme d'études réalisé à partir de voeux pieux qu'à un véritable plan qui propose et priorise des interventions concrètes sur le terrain avec les budgets afférents, à l'image du plan de 1990-92. À l'époque, il importait d'élargir la compréhension du lieu. Le concept des *Trois Sommets* était un des éléments-

clés. Il importait à l'époque de ne pas restreindre le concept au seul site du parc, d'amener la population à une meilleure compréhension de la montagne, du territoire à protéger. Rappelons également qu'en 1992, dans une perspective élargie de la compréhension du lieu, il y avait comme principe une volonté d'étendre le parc à la montagne et la montagne à la ville, en assumant toutes les fonctions de la montagne : dimension verte; dimension physique (relief); dimension sociale (les fameux quatre S: Sacré, Santé, Savoir et Statut social). Comme dimensions intrinsèques, il y avait les vues et les paysages; les voies de communication; le château fort (projet de fortification en 1824); le château d'eau (réservoir); la récréation (glissades); etc.

Aujourd'hui, nous assistons à une régression, comme nous le verrons plus loin, particulièrement en ce qui au trait au sommet Nord, qui est vu et retenu par les planificateurs comme un lieu d'intérêt, mais incompris quant à son aménagement.

3.1 Recommandations

1. Que, dans une perspective de vision partagée entre tous les partenaires, le concept des Trois Sommets soit reconnu comme toujours pertinent, comme un élément central de préoccupation, et qu'il fasse l'objet d'une attention prioritaire.

4.0 Pacte patrimonial et accords de développement

À l'occasion de quelques rencontres intervenues entre les responsables du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et des Amis de la montagne auxquelles nous avons participé, en 2006 et 2007, les porte-parole du ministère nous ont affirmé ne pas être liés, dans l'analyse ministérielle de la situation du mont Royal, par quelque accord de développement que ce soit qui serait intervenu entre la Ville et les institutions. Nous sommes ravis de cette position de départ que nous appuyons fortement, surtout si l'on considère que la plupart de ces accords ont été conclus avant la mise en place de la Table de concertation et avant le décret créant l'AHNMR, comme c'est le cas avec la direction du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, qui a conclu un accord de développement, *in extremis*, à quelques heures de la mise en place de la Table de concertation, une situation que nous trouvons totalement inacceptable. Nous souhaitons donc vivement voir cet accord être renégocié, ainsi que le **pacte patrimonial** récemment annoncé. Ce pacte patrimonial donne l'impression de n'avoir été négocié que dans une perspective médiatique, voire pour montrer à la population que tout va bien et, par ricochet, pour tenter de convaincre le MCCCF de transférer à la Ville la gestion du nouvel AHNMR, et par la suite aux cimetières pour ce qui concerne leurs propriétés. Le pacte est peu contraignant, et les institutions qui n'ont pas encore conclu de tels accords de développement s'engagent à le faire. Il n'est donc pas fait mention de la nécessité de revoir certains accords déjà conclus à la sauvette.

L'importante campagne publicitaire du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui a immédiatement suivi l'annonce de ce pacte patrimonial, et qui annonce des projets improvisés de plantations massives d'arbres, sans même attendre que la Table de concertation ait au préalable statué sur la question des paysages et qu'elle ait identifié

ceux qu'elle souhaiterait conserver ou voir se magnifier, accentue l'impression de mise en scène.

La consultation actuelle ne permet pas de remettre en question les accords de développement déjà intervenus entre des institutions et la Ville. Nous contestons cette restriction au mandat de l'Office de consultation publique.

C'est avec beaucoup d'angoisse que nous appréhendons **le transfert de gestion** de l'AHNMR à la Ville. Le mont Royal est administré conjointement depuis bientôt trois ans, et par la Ville et par le MCCCCF, et nous n'avons pas perçu de difficultés majeures ni de lourdeur administrative. La participation du MCCCCF à la gestion de l'AHNMR constitue un rempart contre les décisions intempestives de l'administration municipale ou de certaines institutions. Le MCCCCF constitue un lieu d'appel important pour le milieu associatif.

4.1 Recommandations

1. Que tous les accords de développement intervenus avant la mise en place de la Table de concertation, et qui ne font pas consensus, soient revus à la lumière du nouveau statut de l'AHNMR
2. Que l'Office de consultation publique recommande de ne pas procéder au transfert de gestion.
3. Qu'un moratoire sur les plantations d'arbres soit imposé à toutes les institutions jusqu'à la fin de l'étude sur les paysages qui débutera bientôt.

5.0 Le sommet Nord

Le sommet Nord constitue un des meilleurs points de vue qu'offre la montagne. Dernier grand espace dont l'affectation reste imprécise et modifiable, ce sommet possède un potentiel de réaménagement et de mise en valeur inestimable qui n'a pas été compris. Un sommet est par définition un belvédère, un point de repère que l'on voit de loin et qui nous permet de voir au loin. Par temps clair, de ce sommet, nous pouvons admirer le lac Saint-Louis et même les Adirondacks; tout près, nous pouvons admirer le pavillon central de l'Université de Montréal; et à travers quelques échappées conservées entre les malheureuses constructions nouvelles de l'Université, nous pouvons apercevoir les Laurentides, Ville Mont-Royal, la station de métro Édouard-Montpetit et, plus à l'est, le Stade olympique et le fleuve, quelques-unes des Montérégiennes, sans oublier la croix du Mont Royal, l'antenne de Radio-Canada...

Le territoire qui constitue le sommet Nord devrait comprendre les quatre cimetières, l'Université de Montréal et l'école de musique Vincent-D'Indy. Le territoire est partagé par trois arrondissements, et la partie la plus proéminente, par trois grandes institutions qui semblent la considérer comme une quantité négligeable de leurs propriétés, un fond de cour, un véritable cul-de-sac pour les visiteurs qui ne peuvent y circuler d'une propriété à l'autre qu'à travers les trous dans une clôture sans cesse vandalisée par des citoyens frustrés de ne pouvoir traverser, mais aussitôt réparée. Impossible de passer d'un cimetière à l'autre, impossible de rejoindre le territoire de l'Université ou d'atteindre le

cimetière Notre-Dame-des-Neiges si l'on arrive par le chemin Saint-Jean-Baptiste. Le sommet Nord, qui a servi de zone de remblai depuis plus de 75 ans, avait un potentiel de réaménagement inestimable. La question de l'important escarpement à cet endroit résultant du remblai à la frontière avec l'Université de Montréal n'a pas été abordée dans le plan. On nous annonce pour bientôt le passage d'un chemin ceinturant la montagne à cet endroit. En ce qui concerne la mise en valeur du panorama dans ce secteur, il est loin d'être évident que le randonneur y trouvera son compte. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges vient d'y construire de hideux hangars qui seront camouflés, nous dit-on, par un massif écran végétal, et le plan directeur qui projette d'y faire passer un corridor écologique nous fait craindre la perte de paysages remarquables. Adieu le belvédère, adieu la perspective sur le lac Saint-Louis et autres vues? Le maintien d'une zone technique à cet endroit (dépotoir) est un véritable outrage à la montagne et à la mise en valeur du sommet Nord. Pour ajouter à l'outrage, nous apprenions récemment que la direction du cimetière souhaitait ajouter une nouvelle affectation à cette zone qui sera maintenant appelée *Zone réfrigérée*. C'est-à-dire qu'on y apporterait prochainement l'électricité pour pouvoir y installer des frigidaires à cadavres.

Le chemin de ceinture qui passera à cet endroit devra être aménagé de façon à se faufiler entre des hangars, un dépotoir, des frigidaires à cadavres, beaucoup d'écrans de verdure pour cacher l'innommable et de nombreux mausolées...

On le voit, une réflexion plus approfondie s'impose pour ce secteur.

5.1 Recommandations

1. Que soient reconnus comme faisant partie du territoire du sommet Nord les quatre cimetières, l'Université de Montréal et l'école de musique Vincent-D'Indy.
2. Que la zone technique du cimetière Notre-Dame-des-Neiges installée sur le sommet Nord soit relocalisée dans un autre secteur du mont Royal.
3. Que si le projet de corridor écologique qui entre en conflit avec le projet de mise en valeur des paysages est malgré tout maintenu sur ce sommet, que soit étudiée la possibilité d'ériger à cet endroit une plateforme d'observation qui permettrait d'admirer le paysage au-dessus de la cime des arbres. Que de telles plateformes puissent être envisagées pour d'autres secteurs de l'arrondissement, dans la mesure où elles restent discrètes.

6.0 Bien connaître les opérations des cimetières pour pouvoir établir un bon diagnostic et proposer les bonnes solutions

Globalement, le diagnostic concernant les moyens à prendre pour assurer la conservation et la mise en valeur de certains éléments du patrimoine funéraire est correct. Malheureusement, la méconnaissance de la question des opérations des cimetières, des nouveaux rituels funéraires et les tendances du marché font craindre le pire pour l'avenir du sommet Nord. La question des opérations et du développement des cimetières dans l'AHNMR n'a pas été abordée dans le plan présentement à l'étude, pas plus qu'elle a été discutée à la Table ou dans ses divers comités. Cette situation est déplorable. Il a été

question des patrimoines à mettre en valeur, mais les propositions concernant l'intégration, le nombre et l'esthétique des nouveaux ouvrages funéraires seront négociées par les fonctionnaires et la Ville, excluant encore une fois le milieu associatif qui pourtant possède une expertise certaine en ce qui concerne les opérations des cimetières et les nouveaux rituels de sépultures.

À la page 47 du plan, il est mentionné que : *la protection des collections d'art funéraires présentes dans les cimetières, tout autant que l'intégration des nouvelles formes d'inhumation et de commémoration dans le respect des qualités paysagères du mont Royal, représentent des défis considérables.*

Il serait important de souligner que ce ne sont pas toutes les nouvelles formes d'inhumation et de commémoration qui représentent un défi, au contraire. En réalité, ce sont surtout les demandes de groupes minoritaires qui causent problème, ceux qui demandent que leurs corps soient conservés dans des mausolées ou ceux qui souhaitent des inhumations traditionnelles, avec l'achat de terrain et installation d'un monument. Aujourd'hui, la grande majorité de la population est plutôt à la recherche de solutions économiques et d'endroits pour la dispersion des cendres, avec commémoration sur des monuments collectifs, options que se refusent à offrir les cimetières, principalement le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Le programme de construction de quatre nouvelles phases de mausolées est certainement un des irritants les plus importants. On se souviendra que, lors d'une consultation publique organisée par l'OCPM en 2003 au sujet du plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, alors que la question des mausolées était au centre des préoccupations des participants, l'administration du cimetière prétendait que les mausolées permettaient d'économiser de l'espace, affirmation que les commissaires ont réfuté en soulignant que le cimetière n'en avait jamais fait la démonstration. L'Écomusée de l'Au-Delà s'oppose depuis de nombreuses années à ces constructions énergivores, qui ne répondent pas aux critères de développement durable.

Si le programme de construction de mausolées, tel qu'accepté par la Ville pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges se réalisait, c'est plus de 30 000 cadavres qui se verraient ainsi entassés, pour un minimum de 100 ans, dans des édifices à température contrôlée, pour ce seul secteur du cimetière. Quelles seront les conséquences environnementales d'une telle concentration de cadavres en décomposition? Un avis du ministère de l'Environnement sur cette question devrait être sollicité.

Parmi les nouveaux rituels de disposition des restes mortels et qui ne sont pas tolérés par les cimetières, mentionnons la pratique de dispersion des cendres dans des boisés. Comme l'administration du parc du Mont-Royal a informé l'Écomusée de l'Au-Delà qu'elle ne souhaitait pas voir cette pratique se réaliser dans le parc, cela amène la population à agir dans la clandestinité pour procéder à cette pratique pourtant très économique et sans aucune conséquence pour l'environnement. Dans les grands cimetières en Ontario ou un peu partout en Europe, la dispersion des cendres est

encouragée et encadrée. Le boisé Saint-Jean-Baptiste aurait pourtant été l'endroit idéal pour cette pratique funéraire. La Ville, craignant le type d'aménagement qu'aurait pu y faire la direction du cimetière, a préféré soustraire le boisé Saint-Jean-Baptiste à sa gestion pour les 50 prochaines années (voir Pacte patrimonial) et assumer elle-même les coûts de son entretien. Drôle de raisonnement dans la mesure où la direction du cimetière n'avait de toute manière pas l'intention de l'utiliser à court ni à moyen terme. Seul élément du pacte patrimonial qui le concerne, cette entente semble beaucoup plus profitable au cimetière qui voit ainsi ses coûts d'entretien refilés à la Ville. Pourquoi ne prend-elle pas à sa charge le boisé de l'Université de Montréal? Et celui de l'Oratoire?

Nous n'avons pas d'objection à ce que la Ville assume l'entretien de cette partie du cimetière, mais **nous croyons que ce boisé devrait obtenir un statut mixte, à savoir : parc et lieu pour une utilisation à des fins funéraires de dispersion.** Nous sommes d'avis que cette utilisation mixte aurait pour conséquences d'imposer un certain décorum dans ce secteur de la montagne, incompatible avec le vélo de montagne, sans pour autant gêner son utilisation à des fins récréatives de randonnée pédestre. Un monument commémoratif collectif pourrait être prévu à l'entrée du boisé ou à la sortie. Les employés du cimetière auraient parfaitement pu s'occuper de l'entretien du boisé : la Ville n'avait qu'à établir des règles claires à ce sujet.

6.1 Outil de gestion et d'encadrement à développer (p.73 du document)

Pour les propriétés institutionnelles (cimetières), le plan propose qu'en concertation avec les cimetières, on propose la poursuite des recherches visant à favoriser l'implantation d'œuvres de commémoration s'intégrant aux qualités paysagères de ces milieux.

Pourquoi le milieu associatif n'est-il pas associé à cette concertation? Comment peut-on discuter de ce sujet si on ne connaît pas les tendances du marché funéraire? Les responsables des cimetières vendent eux-mêmes, depuis quelques années, des monuments funéraires. Ils sont en grande partie responsables de la situation actuelle. Graduellement, les artistes, artisans et designers sont disparus de l'industrie des monuments funéraires. Pour des raisons d'affaires et de compétitivité (l'intégration des services), la majorité des fournisseurs de monuments sont aussidisparus à cause de la compétition déloyale des autorités des cimetières, qui n'ont donc pas le recul suffisant pour avoir un regard critique sur cette situation de pauvreté esthétique. Pour leur part, les fonctionnaires chargés de négocier ces accords n'ont pas nécessairement l'expertise reliée à toutes les opérations des cimetières.

6.2 Recommandations

1. Qu'une étude indépendante sur la question des opérations des cimetières soit réalisée prioritairement, et qu'elle fasse une large place aux nouveaux rituels afin d'amener tout le monde à niveau.
2. Que le boisé Saint-Jean-Baptiste soit reconnu comme un site à vocation mixte à savoir: de parc et de lieu pour la dispersion des cendres.
3. Qu'une évaluation environnementale du ministère de l'Environnement soit sollicitée en ce qui concerne les mausolées.
4. Qu'il soit clairement spécifié que c'est en concertation avec TOUTES les parties intéressées, **incluant le milieu associatif**, qu'il y aura une **recherche visant à**

favoriser l'implantation d'œuvres de commémoration et de DISPOSITION des défunts s'intégrant aux qualités paysagères de ces milieux. Et que des artistes, créateurs et autres designers soient impliqués dans la démarche.

5. Que des ressources financières suffisantes soient allouées pour soutenir l'action bénévole.

7.0 Les patrimoines du mont Royal

Nous apprenions récemment que la Fabrique Notre-Dame avait adopté une **politique du patrimoine pour ce qui concerne le cimetière Notre-Dame-des-Neiges**. Nous félicitons la Fabrique pour cette initiative. Lors de la réunion de la Table de concertation du 11 avril dernier, nous avons demandé à l'administration du cimetière de nous faire connaître cette politique et de la présenter à la Table pour que nous puissions la commenter. La connaissance de cette **politique du patrimoine** nous permettrait certainement de comprendre certaines décisions prises par la direction du cimetière. Le directeur du cimetière nous a répondu qu'il prenait note de notre question, sans dire si oui ou non nous pourrions en prendre connaissance... Cette politique restera-t-elle secrète comme beaucoup d'autres informations? Nous n'en savons rien pour le moment. Récemment, le cimetière a entrepris la restauration du monument aux Victimes politiques de 1837-1838, aussi appelé «monument aux Patriotes». Un important désaccord est intervenu entre l'Écomusée de l'Au-Delà et le cimetière sur l'analyse de la problématique et la manière de procéder à la restauration et à la mise en valeur du monument. La connaissance de la politique du patrimoine du cimetière nous aurait entre autre, permis de comprendre pourquoi la direction cimetière refuse de couper un arbre à proximité du monument qui devrait pourtant être considéré comme un monument d'intérêt patrimonial national. Ou pourquoi des inscriptions erronées sur les plaques du monument ajoutées dans les années 1960 n'ont pas été corrigées ou encore pourquoi la direction du cimetière a choisi d'ignorer le caveau en façade du monument où ont été déposés les restes de plusieurs Patriotes¹.

De quelle manière seront réparés les prochains monuments et à partir de quels critères déterminerons-nous ceux qui le seront?

Nous sommes également d'avis que la direction du cimetière gagnerait à se doter d'une **politique de développement durable**. En fait, chaque institution devrait se doter de tels politiques.

7.1 RECOMMANDATIONS

1. Que toutes les institutions qui sont assujetties à l'obligation de négocier des accords de développement se dotent d'une politique du patrimoine et d'une politique de développement durable.
2. Que ces politiques soient présentées à la Table de concertation pour commentaires et bonifications.

¹ L'Écomusée de l'Au-Delà rendra public sur son site Web le 16 mai 2008, une importante étude sur l'histoire de ce monument.

7.2 Patrimoine naturel

Érosion des sols, standardisation des monuments et désastre patrimonial en perspective

Tout aussi inquiétante, dans une perspective environnementale, est la question de l'érosion des sols provoquée, entre autres, par cette pratique très contestable d'aligner de longues fondations de béton (voir photo ci-jointe) qui peuvent accueillir chacune des centaines de monuments dans un secteur en forme de cuvette, entre le boisé central et le bois de l'Est, immédiatement à l'arrière du poste de police.

L'Écomusée de l'Au-Delà avait proposé au cimetière, en 2006, de concevoir dans ce secteur du cimetière des jardins cinéraires pour l'inhumation d'urnes cinéraires. Ce concept d'aménagement de jardin utiliserait des éléments architecturaux de bâtiments religieux qui seront démolis dans les prochaines années. Cette récupération d'éléments architecturaux d'intérêt autour desquels seraient inhumées des cendres aurait certainement permis d'embellir le cimetière dans ce secteur dévasté, en plus de faire économiser de l'espace. L'Écomusée avait recueilli de nombreux appuis pour le développement de ce nouveau concept. Mais l'idée ne semble pas avoir été retenue. Probablement parce que ce n'est pas assez payant...

Nous assistons, un peu partout dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et particulièrement dans ce secteur, à un véritable désastre patrimonial et environnemental. Nous assistons impuissants, depuis une cinquantaine d'années, à une accélération de la densification, à la banalisation et à une standardisation des modèles de monuments funéraires, et encore plus depuis que l'administration du cimetière a entrepris de vendre elle-même des monuments en s'approvisionnant auprès d'un seul distributeur qui s'approvisionne lui-même en Chine. C'est certainement dans ce secteur du cimetière que le nom d'*Industrie funéraire primaire* prend tout son sens. La question de la pauvreté esthétique des nouveaux monuments funéraires ou encore de ces nouvelles constructions de columbariums modulaires achetées à partir de modèles en catalogue est très préoccupante dans la mesure où leurs nombres risquent certainement de se multiplier dans les années à venir (Voir photo). Les connaissances exactes de la part des membres de la Table de concertation au sujet des opérations des cimetières, des rituels traditionnels de sépultures, ou des nouveaux rituels qui ont un impact majeur sur le développement des cimetières, sont essentielles. La méconnaissance actuelle et l'inexactitude de certaines informations sont très préoccupantes. Rappelons que les cimetières sont des paysages façonnés par une industrie : il importe donc de **connaître les opérations et leur évolution** si on souhaite pouvoir infléchir certaines tendances et améliorer ou embellir l'ensemble.

Il est présentement **impossible de connaître le nombre de monuments funéraires** actuellement sur la montagne. À titre d'exemple, dans l'étude intitulée *État des lieux et plan d'action pour la conservation et la mise en valeur des composantes patrimoniales des cimetières du mont Royal, avril 2006*, l'auteur du document, M. Mario Brodeur, un ancien employé à la direction régionale du ministère de la Culture et des Communications, maintenant à l'emploi du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, nous apprend que le cimetière contiendrait 55 000 monuments (p.12), et son voisin pourtant

beaucoup plus petit, le cimetière Mont-Royal, en posséderait autour de 70 000! (p.15) Il a également été impossible de connaître le nombre de nouveaux monuments qui s'ajoutent chaque année dans les différents cimetières de l'arrondissement, ni le nombre de concessions encore disponibles, à cause de la concurrence en matière de fourniture de services impliquant que certaines informations, tel le nombre de concessions encore disponibles, peuvent revêtir un aspect stratégique. (p.9) De quoi auront l'air les cimetières dans 25 ans? À voir ce qui se passe actuellement, nous pouvons craindre le pire, si nous acceptons la déclaration des autorités du cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui affirment qu'un nombre de 55 000 monuments se trouve actuellement sur son site et si nous acceptons la proposition de M. Brodeur concernant la nécessité pour les autorités du cimetière de poursuivre l'inventaire et concevoir le plan d'action pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine mobilier des concessionnaires du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Il est proposé comme méthodologie de limiter l'inventaire dans un premier temps aux sections ouvertes avant 1950, soit approximativement 25 000 ouvrages funéraires. Donc, nous pouvons estimer qu'il se serait ajouté un minimum de 35 000 nouveaux monuments dans les 58 dernières années, soit environ 525 monuments par année. Si la tendance se maintient, c'est un minimum de 13 125 monuments qui s'ajouteront pour ce seul cimetière! Quelles seront les conséquences de ces ajouts sur le paysage ou l'environnement du cimetière? Il importe donc d'obtenir des données exactes sur les besoins futurs du cimetière, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement.

7.3 Recommandations

1. Que des mesures soient prises afin de connaître le nombre de monuments installés dans l'ensemble des cimetières du mont Royal.
2. Que des mesures soient prises afin de pouvoir faire des projections précises sur le nombre de nouveaux monuments et de columbariums modulaires qui s'ajouteront dans les cimetières pour les 25 prochaines années.
3. Que cesse la construction de longues fondations de béton et que de plus petites fondations soient séparées par des plantations.

7.4 Patrimoine culturel (vols dans les cimetières)

Les vols d'objets métalliques et de marbre dans les cimetières, et particulièrement au cimetière Notre-Dame-des-Neiges, sont une véritable catastrophe. L'Écomusée a entrepris, grâce au soutien financier du MCCCCF, un inventaire de tous les objets de bronze encore présents sur les monuments ainsi qu'un inventaire de ceux qui ont été volés depuis quelques années. Seulement pour 2007, nous avons recensé une quinzaine de disparitions d'oeuvres, même si seulement deux cas ont été rapportés à la police. Un buste très important réalisé par le sculpteur Louis-Philippe Hébert, volé en 2002, retrouvé et réinstallé plus solidement en 2006, a de nouveau été volé en janvier 2008! Plusieurs de ces vols ont eu des conséquences désastreuses sur l'apparence de certains monuments. Nous avons heureusement perçu une volonté certaine de la part du ministère de s'attaquer à ce problème auquel des solutions pour la sécurisation de ce patrimoine sont à l'étude. Nous aurions souhaité une plus grande collaboration de la part de l'administration du cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour la réalisation de notre étude, mais cela n'a pas été possible.

Nous ne souhaitons pas donner trop de détails pour le moment sur cette problématique, de peur de voir la situation s'aggraver. Cependant, l'Écomusée de l'Au-Delà a déjà réalisé une étude de faisabilité pour la mise en place d'une «vigile citoyenne». Bien que cette solution soit difficile à mettre en place, elle apparaît à court terme comme une des voies à suivre. Un certain nombre de résidants du secteur pourrait être mobilisé pour la constitution de cette vigile citoyenne, mais il ne nous apparaît pas pertinent de faire quelque chose à grande échelle.

7.5 Recommandation

1. Que la mise en place d'une vigile citoyenne pour contrer les vols, constituée de bénévoles indépendants des cimetières soit soutenue et que des ressources nécessaires soient allouées pour soutenir l'action de ces bénévoles et leur formation.

Conclusion

Le sommet Nord du mont Royal offre les plus beaux points de vue du mont Royal qu'il reste à mettre en valeur. Il est malheureusement considéré comme un fond de cour pour les grandes institutions qui s'en partagent le territoire. Il devrait être considéré comme un lieu prioritaire d'aménagement. La méconnaissance des opérations des cimetières et des nouveaux rituels funéraires et des données manquantes ou inexactes amène une mauvaise analyse des problèmes liés au développement du sommet Nord. Le boisé Saint-Jean-Baptiste devrait obtenir un statut mixte à savoir comme parc, c'est-à-dire un lieu de récréation avec le chemin de ceinture, et comme lieu pour la pratique de la dispersion des cendres, avec commémoration sur un monument collectif à un endroit approprié.

Liste des recommandations

1. Que la Ville modifie le mandat de la Table de concertation du Mont-Royal afin que les institutions aient l'obligation d'y soumettre leurs plans de développement pour études et commentaires.
2. Que la Table instaure une procédure de médiation officielle pour tenter de rapprocher certaines institutions et groupes associatifs dont les visions sont trop opposées.
3. Que, dans une perspective de vision partagée entre tous les partenaires, le concept des Trois Sommets soit reconnu comme toujours pertinent, comme un élément central de préoccupation, et qu'il fasse l'objet d'une attention prioritaire.
4. Que tous les accords de développement intervenus avant la mise en place de la Table de concertation, et qui ne font pas consensus, soient revus à la lumière du nouveau statut de l'AHNMR
5. Que l'Office de consultation publique recommande de ne pas procéder au transfert de gestion.
6. Qu'un moratoire sur les plantations d'arbres soit imposé à toutes les institutions jusqu'à la fin de l'étude sur les paysages qui débutera bientôt.
7. Que soient reconnus comme faisant partie du territoire du sommet Nord les quatre cimetières, l'Université de Montréal et l'école de musique Vincent-D'Indy.
8. Que la zone technique du cimetière Notre-Dame-des-Neiges installée sur le sommet Nord soit relocalisée dans un autre secteur du mont Royal.
9. Que si le projet de corridor écologique qui entre en conflit avec le projet de mise en valeur des paysages est malgré tout maintenu sur ce sommet, que soit étudiée la possibilité d'ériger à cet endroit une plateforme d'observation qui permettrait d'admirer le paysage au-dessus de la cime des arbres. Que de telles plateformes puissent être envisagées pour d'autres secteurs de l'arrondissement, dans la mesure où elles restent discrètes.
10. Qu'une étude indépendante sur la question des opérations des cimetières soit réalisée prioritairement, et qu'elle fasse une large place aux nouveaux rituels afin d'amener tout le monde à niveau.
11. Que le boisé Saint-Jean-Baptiste soit reconnu comme un site à vocation mixte à savoir: de parc et de lieu pour la dispersion des cendres.
12. Qu'une évaluation environnementale du ministère de l'Environnement soit sollicité en ce qui concerne les mausolées.
13. Qu'il soit clairement spécifié que c'est en concertation avec TOUTES les parties intéressées, **incluant le milieu associatif**, qu'il y aura une **recherche visant à favoriser l'implantation d'œuvres de commémoration et de DISPOSITION des défunts** s'intégrant aux qualités paysagères de ces milieux. Et que des artistes, créateurs et autres designers soient impliqués dans la démarche.
14. Que des ressources financières suffisantes soient allouées pour soutenir l'action bénévole.
15. Que toutes les institutions qui sont assujetties à l'obligation de négocier des accords de développement se dotent d'une politique du patrimoine et d'une politique de développement durable.

16. Que ces politiques soient présentées à la Table de concertation pour commentaires et bonifications.
17. Que des mesures soient prises afin de connaître le nombre de monuments installés dans l'ensemble des cimetières du mont Royal.
18. Que des mesures soient prises afin de pouvoir faire des projections précises sur le nombre de nouveaux monuments et de columbariums modulaires qui s'ajouteront dans les cimetières pour les 25 prochaines années.
19. Que cesse la construction de longues fondations de béton et que de plus petites fondations soient séparées par des plantations.
20. Que la mise en place d'une vigile citoyenne pour contrer les vols, constituée de bénévoles indépendants des cimetières soit soutenue et que des ressources nécessaires soient allouées pour soutenir l'action de ces bénévoles et leur formation.

Annexe 1
Photos



Les fondations de béton peuvent accueillir des centaines de monuments standardisés.
Elles causent des problèmes sur le plan de l'érosion des sols.



Le monument aux Victimes politiques de 1837-1838 du cimetière Notre-Dame-des-Neiges vient d'être restauré. Le caveau où reposeraient plusieurs Patriotes ne l'a pas été. Quand les feuilles des arbres auront repoussé, il ne sera plus possible de voir le monument.



Ce buste du Patriote Pierre-Pascal Bourque, réalisé par le sculpteur Louis-Philippe Hébert, a été volé en 2002. Retrouvé en 2006, restauré et réinstallé plus solidement en 2007, il a malgré tout été volé de nouveau en janvier 2008!



Monument collectif au cimetière Mont-Royal réalisé par le sculpteur Charles Daudelin. Au loin se trouve un belvédère columbarium. Le muret peut accueillir, dans des niches, des urnes cinéraires. Ces ouvrages funéraires constituent de beaux exemples à suivre.



Sur une des parties les plus élevée du sommet Nord, un des trois sommets du mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a aménagé une zone technique (dépotoir) et a construit récemment deux hangars. Bientôt, on y apportera l'électricité pour y installer des frigidaires à cadavres. L'Écomusée de l'Au-Delà considère inappropriée cette utilisation d'un des plus beaux belvédères de la montagne et réclame la relocalisation de ces fonctions sur un autre site.



Columbariums modulaires achetées à partir de modèles en catalogue est très préoccupante dans la mesure où leurs nombres risquent certainement de se multiplier dans les années à venir.